INGÉS CADRES TECHS
la cgt
RENAULT GUYANCOURT AUBEVOYE

Ingénierie et Tertiaire Renault
Guyancourt-Vélizy-Aubevoye

Tract n°2 - Mardi 14 janvier 2020

Contre la réforme des retraites, mobilisons-nous jusqu'au retrait !

Analyse de la CGT sur le projet de loi

Carrières complètes / carrières hachées

L'une des questions principales que nous nous posons depuis le début de la mobilisation est de savoir combien de temps il faudra travailler et combien d'argent nous aurons une fois à la retraite. En réponse, le gouvernement a fait plusieurs propositions :

- Une retraite garantie à 1000 euros pour une carrière complète ;
- Et des points supplémentaires pour les personnes ayant subi des interruptions de carrière. Bonne nouvelle ? Pas vraiment...

Qu'est-ce qu'une carrière complète ?

Le gouvernement se contredit : initialement, la possibilité de partir à la retraite ne devait dépendre que du nombre de points acquis. Finalement, en plus de la condition de points, s'ajoute une condition de durée de cotisation.

Selon le projet de loi, on ne pourra pas partir à la retraite sans avoir travaillé 516 mois soit 43 ans, pour les personnes nées après le 1er janvier 1975. Le projet prévoit que cette durée évoluera, tout comme l'âge d'équilibre, en fonction de l'espérance de vie, pour les générations « ultérieures », sans donner plus de précisions quant aux générations visées.

Une fois de plus, c'est le flou total. Une seule certitude : la durée de cotisation s'allongera à mesure que les années passeront.

Âge d'équilibre / Âge pivot l'arnaque

Le gouvernement a annoncé suspendre provisoirement la notion d'âge pivot pour la grande satisfaction des syndicats dits réformistes qui crient victoire.

Qui dit provisoire, signifie un retour. Il s'appellera autrement mais quand vous aurez droit à **votre retraite complète** (62 ans et 43 ans de travail), elle **sera incomplète**. Vous aurez un malus. Il faudra encore travailler si vous avez la « chance » d'avoir encore un emploi.

Incitation à la capitalisation

Le projet de loi incite les assureurs à se mobiliser pour que l'usage de « ces véhicules » se généralise. Le Figaro a beau dire que l'attribution à BlacRock de cette initiative est une polémique, cette incitation est réelle.

Mais combien faut-il épargner pour constituer 1000 euros de pension mensuelle ? Selon le site Boursorama, un salarié de 65 devra disposer d'un capital de 400.000 € ou avoir épargné 340.000 € pour une rente viagère. **Un salarié de 50 ans, avec le rendement des fonds en euros, devra épargner chaque mois 1800 euros. S'il n'a que 30 ans, il devra épargner 800 euros tous les mois.** Rien n'est garanti si la finance est en crise votre épargne sera en crise

Faites vos calculs

Évolution des pensions

Le texte dit qu'une fois liquidées **les pensions ne pourront pas baisser** et évolueront selon l'inflation mais **il sera possible d'y déroger** par simple décision ou décret.

Quand l'objectif des 14% du PIB sera atteint il faudra réduire la part de chacun. En particulier pour tenir compte de l'augmentation du nombre de retraités.

Périodes de chômage ou d'arrêts.

Actuellement les périodes de chômage indemnisées donnent droit à la validation de trimestres. La prise en compte des 25 meilleures années exclut la plupart des périodes de chômage du calcul des pensions

Avec la réforme, on fera l'acquisition de points en fonction des indemnité reçues. Nous ne savons pas si ces périodes seront comptabilisées dans les 43 années de travail nécessaire pour obtenir une retraite complète à 62 ans ou 64 ans.

Pour les arrêts maladie c'est encore plus flou. Le nb de jours comptabilisés sera fixé plus tard par décret.

Retrouvez l'analyse de la CGT et les réponses à de nombreuses questions sur notre site Internet

API : TCR LOG 0 58
Internet : www.infos-cgt-technocentre.com
email : tcrcgtrenault@wanadoo.fr
téléphone : TCR - 01.76.85.12.52 / CTA - 02.32.77.63.21

Communiqué intersyndical : jusqu'à la victoire

Les 9, 10 et 11 janvier les mobilisations auront été d'une grande force.

Ce samedi 11 janvier elles ont pris de l'ampleur avec un caractère interprofessionnel et transgénérationnel marqué. Ces journées marquent une étape importante dans la mobilisation par la grève lancée depuis le 5 décembre.

Cela montre la détermination et le refus de ce projet absurde de régime unique de retraites par points par une majorité de la population, malgré toutes les tentatives et manipulations du gouvernement.
Suite aux annonces d'aujourd'hui, non seulement l'âge pivot n'est pas retiré mais en plus le Premier ministre confirme sa détermination à reculer l'âge de départ à la retraite en refusant toute augmentation de cotisation sociale.

Les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, MNL exigent le maintien du système de retraite existant par répartition solidaire et intergénérationnelle et par annuité. Elles portent en commun des propositions pour améliorer les droits de toutes et de tous. Pour ce faire, il faut augmenter les financements assis sur les cotisations sociales et les richesses produites par le travail.

Contrairement aux affirmations du gouvernement, les femmes ne sont pas gagnantes ! Concernant les carrières heurtées, ce projet qui prendra en compte toute la carrière, aura pour conséquence d'augmenter les écarts de pension déjà grands entre les femmes et les hommes.

C'est pourquoi nos organisations appellent à continuer et amplifier encore la mobilisation par la grève et les manifestations dès la semaine prochaine pour obtenir le retrait de ce projet et l'ouverture de véritables négociations sur l'emploi, les salaires, la fin de la précarité notamment étudiante, les cotisations et l'amélioration du droit à la retraite dans le cadre du système et des régimes existants.
Les organisations syndicales CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, MNL, UNEF et UNL appellent l'ensemble du monde du travail et la jeunesse à poursuivre et renforcer la grève y compris reconductible là où les salarié-es le décident.

Elles appellent à organiser des actions de grève, de convergences interprofessionnelles sur tout le territoire, en rejoignant massivement par la grève le mouvement le 14 janvier.

Elles appellent à **poursuivre les actions et la mobilisation le 15 et à faire du 16** une nouvelle journée de mobilisation interprofessionnelle massive de grèves et de manifestations.

Elles décident de se revoir en intersyndicale dès le mercredi 15 janvier 2020 au soir.

Nous appelons les salariés à se mettre en grève jeudi 16 janvier et à participer

Soit à la manifestation de Paris à partir de 13h30 entre Montaparnasse et Place d'Italie

Un car partira de la gare routière du technocentre à 12h30 retour prévu au plus tard à 19h30

Inscription par mail à tcrcgtrenault@wanadoo.fr

Soit à la manifestation de Velizy départ 13h30 de la mairie de Vélizy vers le centre commercial Vélizy 2